

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 51 (1900)
Heft: 5

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications.

Le Pâturage en Forêt.*

M. *Mathey* a pris part l'année dernière au concours littéraire organisé par la Société forestière de Franche-Comté et Belfort. Celle-ci n'a pas hésité à couronner l'important travail présenté par ce sylviculteur distingué; elle a décidé de le faire publier, pour le mettre à la portée de ses nombreux membres, et de tous ceux qui s'intéressent aux questions forestières.

Le Pâturage en forêt est un ouvrage in 8° de 170 pages, accompagnées d'une vingtaine de planches hors texte, représentant toutes sortes de déformations d'arbres, causées soit par l'abrutissement, soit par certaines influences météorologiques.

L'auteur examine avec une rare compétence, se basant sur des données et des chiffres indiscutables, l'état actuel des surfaces non ou à moitié boisées, où le pâturage est exercé.

Inutile de dire que le parcours du bétail en forêt est condamné et quiconque, sylviculteur ou agriculteur, prendra la peine de lire l'étude approfondie de M. *Mathey*, ne tardera pas à souscrire à ses conclusions. Il en appert que le pâturage en forêt détruit d'une part les efforts du sylviculteur, de l'autre il n'est qu'une mauvaise ressource et une sinécure pour l'agriculteur. Les chiffres donnés par M. *Mathey*, ensuite de multiples et probantes observations, sur les sols les plus divers, ne nous laissent plus de doute à cet égard.

Le chapitre VII, traitant de la Protection des Forêts, est d'un intérêt tout particulier pour nous autres, forestiers d'un pays montagneux. M. *Mathey* a parcouru et étudié les régions boisées des Alpes et du Jura, il a observé les limites de la végétation forestière sur ces deux chaînes de montagnes. Il en arrive à la conclusion, qu'autrefois, alors que les forêts couvraient les crêtes de nos montagnes, ces forêts étaient fortement mélangées de feuillus, et n'étaient pas composées d'essences résineuses pures, comme on serait facilement tenté de le croire. En effet, le véhicule du résineux, dans les régions élevées, c'est le feuillu, hêtre, aune, sorbier noisetier, etc. Etant plus souple et flexible, il se prête mieux que le sapin, le mélèze ou l'épicéa à la pression des masses mobiles de neige; nous devons donc l'employer dans les montagnes pour la création de futures sapinières.

Il va sans dire que dans les forêts de protection la présence du bétail est inadmissible. Si des usages et des droits inaliénables nous forcent parfois, à tolérer le pâturage ou la récolte de l'herbe dans certains cantons forestiers, nous devons réglementer le parcours, en ayant toujours en vue l'avenir et la conservation de la forêt, et en n'envisa-

* *Le Pâturage en Forêt* par *Alphonse Mathey*, Inspecteur adjoint des Eaux et Forêts. Ouvrage couronné par la Société forestière de Franche-Comté et Belfort. Imprimerie *Paul Jacquin*, 1900.

geant le pâturage sans bois que comme une très maigre ressource pour l'agriculteur et un chancre rongeur pour le sylviculteur; c'est à ce dernier à se tenir sur ses gardes. Telles sont là, les conclusions que nous pouvons tirer de l'ouvrage de M. *Mathey*.

De nos jours, où la question des pâturages boisés semble devoir éveiller l'attention du sylviculteur de montagne et l'obliger à introduire une certaine méthode rationnelle dans l'exploitation de ces vastes étendues du Jura et des Alpes, l'ouvrage de M. *Mathey* est bien propre à nous éclairer à ce sujet. Inévitablement, on en arrive à la conviction que forêt et pâture sont deux cultures différentes, à la vérité absolument solidaires l'une de l'autre, mais qu'il s'agit bien de traiter chacune à part.

La forêt est la gardienne du pâturage; l'essentiel est de savoir, suivant telle ou telle circonstance locale, quelles surfaces il faut attribuer à chacune de ces deux cultures. Il faut leur faire produire le maximum possible, mais ne jamais oublier, qu'à la forêt il est réservé un rôle général protecteur, que la pâture n'a pas.

La Société forestière de Franche-Comté et Belfort, qui de l'autre côté du Jura donne, depuis quelques années, tant d'émulation aux questions forestières a été bien inspirée en créant ces concours littéraires annuels; c'est un moyen unique de mettre au jour le résultat d'expériences précieuses; le travail de M. *Mathey* en est une preuve encourageante.

A. Barbey, expert forestier.



Dommages causés par le föhn du 21/22 mars 1900.

Le föhn a soufflé avec une rare violence dans une partie de nos vallées pendant la nuit du 21 au 22 mars dernier. Ce phénomène, si ordinaire en montagne au printemps, s'est présenté cette fois avec une intensité et une netteté peu communes. Comme bien souvent déjà, le „Schneefresser“ a causé des dommages aux forêts de quelques vallées alpines. A plusieurs endroits, ces dégâts semblent devoir être très importants.

Les fonctionnaires forestiers, auxquels nous nous sommes adressé à ce sujet, ont bien voulu nous communiquer les renseignements suivants, pour lesquels nous les remercions ici.

M. *Golay*, Inspecteur des forêts, au Sépey, nous écrit: „Depuis quelques jours déjà le vent du nord („bise“) soufflait avec violence et chassait en tourbillons la neige sur les cimes des Diablerets et de Chaussy. Dans le fond abrité de la vallée des Ormonts, sauf le froid que nous apporte toujours ce vent glacé, son action directe ne se faisait pas sentir. Le soir du 21 mars, vers les neuf heures, le vent tourna et prit la direction du Sud-Est-Est et il souffla avec furie dans la partie supérieure de la vallée, soit à Ormont-dessus. La tempête

a duré jusqu'aux environs de 4 heures et semble avoir atteint son maximum vers 1 heure du matin.

Tandis qu'au Sépey, village qui se trouve dans un bas fond très abrité, nous dormions tranquilles, il en était bien autrement au Diablerets, aux Voëttes et environs, où la population est restée debout toute la nuit dans l'anxiété et dans la crainte de devoir sotrir des chalets ébranlés jusque dans leurs fondements. Le lendemain, 22 mars, la neige tombait avec abondance, par un temps calme; aussi notre étonnement fut grand en arrivant aux Rosex, soit à la limite entre Ormont-dessus et Ormont-dessous, de voir la campagne jonchée de bardeaux, de pièces de bois et nombre de maisons dont le toit avait été emporté. Notre étonnement devint de la tristesse en examinant les forêts qui, en maints endroits, ressemblaient à un champ de bataille. Les forêts au levant ont principalement souffert, tandis que celles de l'autre versant ont été épargnées. Ceci est bien compréhensible, puisque ces dernières tournaient, pour ainsi dire, le dos à la direction du föhn. C'est pour cette raison que les forêts particulières qui couvrent en grande partie les pentes au levant ont de beaucoup le plus souffert. On peut estimer de 1000 à 1200, au moins, le nombre de plantes renversées dans ces forêts qui se trouvent à une altitude variant entre 1300 et 1600 m. Les forêts domaniales et communales ont beaucoup moins souffert; ici le mal se borne à 81 plantes pour les premières et 130 pour la commune d'Ormont-dessus. La forêt domaniale de Vers Champ, rasée en partie (1500 à 1800 plantes) par l'avalanche du 14 janvier 1899, descendue du massif des Diablerets, a été fort heureusement épargnée cette fois, et ceci grâce à sa situation au pied d'une paroi de rochers de 500 à 700 m de hauteur qui a été pour elle le meilleur des paravents."

Et M. *Evéquoz*, inspecteur des forêts, à Monthey: „L'ouragan qui s'est déchainé dans la nuit du 21 au 22 mars a causé d'énormes dégâts dans le Val d'Illiez. Le vent a soufflé en tempête dès les 9 heures du soir à 5 heures du matin, emportant une partie des toits couverts en bardeaux, déracinant quantité d'arbres fruitiers et renversant des forêts entières surtout dans la commune du Val d'Illiez; il y a des parcelles de forêt où pas une seule plante est restée debout. Ce qui ne pouvait être déraciné a été tordu et cassé. Le lendemain la neige est tombée en abondance dans toute la vallée, de sorte qu'il n'est pas possible, pour le moment, de se rendre un compte exact des dégâts en ce qui concerne la quantité de mètres cubes qui gisent sur le sol. Une commission, nommée pour procéder à une taxe dès que le terrain sera débarassé de neige, est chargée de faire rapport.

La rive gauche de la Vièze seule a été atteinte; la rive droite est complètement indemne.

